



PROGRAMME DE FORMATION

**Formation Professionnelle Initiale
des conducteurs de véhicules de guidage (FIG)**

Arrêté du 2 mai 2011.



Objectifs

Se former à la conduite d'un véhicule de guidage, connaître, appliquer, respecter la réglementation relative au transport exceptionnel et à l'accompagnement de ce transport et être capable de mettre en œuvre dans des conditions de sécurité optimales un arrêté préfectoral d'autorisation de circulation d'un transport exceptionnel.

Public concerné et pré-requis

- Conducteur âgé de 21 ans minimum à l'entrée en formation
- Être titulaire du permis de conduire des catégories A et B en cours de validité, libéré du délai probatoire prévu à l'article L. 223-1 du code de la route,
- Titulaire de l'attestation de formation aux premiers secours (AFPS) ou de l'unité d'enseignement « Premiers Secours Citoyen » (PSC)

Qualification des intervenants

- Enseignants qualifiés EURO TEAM CAPELLE
- Enseignants référencés par décision administrative dans le cadre de l'agrément de l'organisme de formation

Durée

7 Heures / Jour
63H sur 9 jours consécutifs

Moyens pédagogiques et techniques

- Enseignement théorique
- Enseignement pratique
- Véhicules : motocyclettes de 34 CV, voitures pilotes ;
- Autres moyens : aires de manœuvres, plateau



Programme

DUREE TOTALE DU STAGE 35 HEURES

Accueil et Présentation de la formation	1h
L'accompagnement en sécurité d'un convoi avec pratique de la conduite individuelle :	42h
Les fondamentaux de la sécurité	
Les liaisons radios	
La réglementation applicable au transport exceptionnel :	6h
Les caractéristiques techniques et réglementaires	
Le code de la route spécifique au transport exceptionnel	
La réglementation sociale	
Le respect de l'itinéraire prescrit :	7h
La préparation des moyens	
L'itinéraire	
La stratégie de déplacement	
Les contrôles et sanctions	

La gestion du risque accidentel	3H30
La forme physique du guideur en situation de conduite	
La sécurité routière	
Les forces qui s'appliquent aux masses en mouvement	
Le comportement en situation d'urgence	
Test d'évaluation des compétences acquises, correction et synthèse du stage	3H30
Durée totale du stage	63H

Identification de la formation

- Habilitation pour la conduite des véhicules de guidage destinés à l'accompagnement des transports exceptionnels
 - Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires
 - <https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/5984/>
 - Code RS5984
 - Enregistrement valide jusqu'au 31/12/2026

Les personnes en situation de handicap sont invitées à contacter le référent Handicap
EURO TEAM CAPELLE afin d'étudier les possibilités de suivre la formation

Modalité d'évaluations

- évaluation des compétences acquises, correction et synthèse du stage.

Sanction visée

- Livret de formation & Attestation FIG
- Validité de 5 ans

- TARIF A PARTIR DE - 1950 € (FIG)



Contact
04 66 61 09 15

Recyclage obligatoire

Le stagiaire doit actualiser ses connaissances chaque fois que nécessaire selon le code du travail.

Un recyclage est obligatoire avec passage de la FCG au bout de 5 ans.